

Voeu du groupe écologiste et citoyen du 19e arrondissement relatif à la réforme de l'enseignement musical dans les centres d'animation

Considérant l'annonce par voie de presse d'une réforme de l'enseignement musical au sein des centres d'animation,

Considérant la nécessité d'une concertation avec tous les acteurs sur cette réforme,

Considérant que cette réforme engage la suppression immédiate et totale des enseignements individuels de musique sans évaluation fine de ce dispositif au sein de chaque arrondissement,

Considérant que cette réforme semble ne reposer que sur des ambitions d'économies budgétaires,

Considérant la réforme en cours des conservatoires municipaux d'arrondissement qui tente de moderniser l'enseignement musical, renouveler et élargir les publics de ces institutions tout en construisant un réseau et une offre pédagogiques cohérents et complémentaires dans lesquels les centres d'animation devraient s'inscrire,

Considérant les principes fondateurs de l'éducation populaire qui visent à permettre à toutes et tous une émancipation et un développement collectifs tout autant que personnels par le biais de pratiques culturelles,

Considérant les conditions de vie de nombre d'enfants du 19e arrondissement qui trouvent dans les cours des centres d'animation un espace de calme et de concentration qui participent à leur construction personnelle,

Considérant la nécessaire mise en place de politiques d'égalité réelle entre les quartiers et entre les familles,

Considérant que la réflexion sur la réforme des enseignements musicaux doit se faire à partir du bien-être des enfants et des apports pédagogiques,

Le groupe écologiste et citoyen propose que le conseil d'arrondissement du 19e arrondissement émette le vœu que :

- une concertation publique soit mise en place au plus vite pour construire avec l'ensemble des acteurs des centres d'animation (élus concernés, enseignants, familles, adhérents) une réforme de l'enseignement musical cohérente, innovante et pédagogiquement exigeante.
- une évaluation des besoins et des pratiques culturels dans les centres d'animation du 19e arrondissement, le plus jeune de Paris, soit engagée.
- un moratoire budgétaire soit décidé dans l'intervalle pour permettre à cette réforme de se construire dans l'intérêt des enfants et des familles, pour créer un réseau d'enseignement musical complémentaire et cohérent à l'heure de la réforme des conservatoires.